



Location d'un appartement infesté de mites

Par **Chaba5**, le **05/06/2013** à **14:40**

Bonjour,

Avec mon compagnons, nous venons d'emménager dans un appartement dans le centre de Paris, samedi dernier.

Une fois le bail signé Vendredi 31/05, nous avons commencé à voir apparaître des petits papillons jaune clairs.

Au 5ème tué, nous l'avons rapporté dans une "boutique" de désinfection (dératisation, etc.), situé dans notre quartier.

Il nous a été confirmé qu'il s'agissait de mites textiles.

J'insiste sur le fait que je n'en avais jamais vu auparavant (et que ces dernières ne peuvent donc venir de nos affaires).

Nous avons posé des "pièges à mites" dans l'appartement, et effectivement, beaucoup se sont collées dessus entre hier et aujourd'hui.

Ma question est la suivante : que devons-nous faire?

Est-ce du ressort de la propriétaire?

Devons-nous nous-mêmes faire intervenir un service de désinfection?

Merci beaucoup pour vos conseils.

Bonne journée.

Charlotte

Par **jeannNe**, le **07/06/2013** à **12:07**

Un fléau ça les mites ! Et vous ruiner la garde-robes ya pas mieux ! Bonjour les frais après ! Nous c'était les termites il y a quelques années avant l'achat de notre maison et lorsque nous avons annoncé cela au propriétaire celui-ci avait fait intervenir un professionnel pour faire un diagnostic. Il voulait aussi savoir si cela venait du logement, où si l'origine du problème ne provenait pas de l'extérieur, du quartier. Les mites ça doit être pareil je pense à peu près. Si cela peut t'aider, voici 2 liens qui nous avait bien servi :

- le site des services publiques qui listes différents articles de lois et infos sur les obligations des propriétaires durant la location : <http://vosdroits.service-public.fr/F2066.xhtml>
- Lesclèsdumidiun site immobilier possédant de nombreuses infos et actualités sur le monde de la location vente : <http://www.lesclèsdumidi.com>

Bonne chance à toi ! :)

Par **Jibi7**, le **07/06/2013** à **14:14**

houlala ! si vous confondez mites et termites on est pas sortis de l'auberge . les diagnostics officiels termites sont obligatoires dans certaines régions.
Les mites auraient pu être signalées dans l'état des lieux si vous aviez pu (surtout si vous occupez un logement meublé) Si votre proprio est de bonne foi il vous procurera conseils et matériels pour les éviter. Surtout avant l'été ..
Sinon traitements à la bombe de vos affaires (éventuellement dans des sacs hermetiques) mais surtout dégrasage de toutes les surfaces et interstices : elles adorent les graisses de la cuisine, les sucres, le papier (bibliothèque) et les vêtements bien sur
Elles sont parfois introduites par des aliments encore emballés : céréales , légumes secs etc...
Il y a les pièges qui durent plusieurs mois idem pour les bombes certaines bio...si vous avez un bon droguiste dans le coin allez le voir!
attention si vous faites des allergies!

Par **janus2fr**, le **07/06/2013** à **14:36**

[citation]Est-ce du ressort de la propriétaire?
Devons-nous nous-mêmes faire intervenir un service de désinfection? [/citation]
Bonjour,
Pour répondre à la question, les produits insecticides sont une charge récupérable (voir le décret 87-713).
En revanche pas le prix de la main d'oeuvre si l'intervention d'un professionnel est requise.
Mais attention, pour cela, il faut que ce soit le bailleur qui fasse intervenir le professionnel, car si vous faites vous même venir un désinsectiseur, vous en assumerez la facture totale.

Par **Annonceproprietaire**, le **10/06/2013** à **15:00**

Bonjour, les mites sont assez difficile à faire partir et il n'est pas rare d'en voir une revenir alors que l'on pensait s'en être débarrassé. Cependant il est bien entendu rare de voir dans une [Annonce propriétaire](#) indiqué leur présence (pas fou). Pour en venir à bout il faudra jeter toute nourriture dont le paquet est ouvert, placer de la lavande là où vous rangez vos vêtements et placer des pièges à mites (bande adhésive spéciale) dans vos placards, et ... prendre son mal en patience!